



**ARRETE N° 2025 - 334**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de  
Stationnement**  
**Rue du Puits n° 58**  
**SARL BATIVI**  
**Du 4 au 30 Juin 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU** la demande de la SARL BATIVI – 24, rue des Frères Lumière – 53000 Laval, afin de réserver 2 places de stationnement, rue du Puits, au n° 58, pour la réalisation de travaux intérieurs (PC 014 333 17 R0039 du 19/03/2018), situé rue du Puits n° 58, Du Mercredi 4 Juin 2025 au Lundi 30 Juin 2025, hors week-end et jours fériés, de 8h00 à 18h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La SARL BATIVI est autorisée à réserver 2 places de stationnement, rue du Puits, au n° 58, pour la réalisation de travaux intérieurs, situé rue du PUIITS, au n° 58, Du MERCREDI 4 JUIN 2025 au LUNDI 30 JUIN 2025, hors week-end et jours fériés, de 8H00 à 18H00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, Rue du Puits, sur les 2 places de stationnement devant le n° 58, et réservé à la Société intervenante (GS-550-ZT et GG-231-YK), à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.

**ARTICLE 3 :** La Société intervenante devra impérativement libérer les places de stationnement tous les soirs, les week-ends et jours fériés.

**ARTICLE 4 :** La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le demandeur.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 2 Juin 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

